

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 08 janvier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 08 janvier à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05 janvier 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Pouvoirs :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Laurence Raboisson Croppi

Secrétaire de séance : Emilie Bertelle

D2024_002 – COPAMO demande subvention

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes du pays Mornantais propose l'attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique, de maîtrise des consommations énergétiques et de développement d'énergie renouvelables des équipements publics des communes.

Il rappelle que le projet de rénovation énergétique de l'école du loup entre dans les critères d'attribution de la subvention pour ce qui concerne : l'isolation et le chauffage.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la COPAMO pour les demandes suivantes :

- Opérations d'isolation : taux d'aide maximum 30%, montant maximum 10 000€
- Systèmes de chauffage basés sur des sources d'énergie renouvelable : taux d'aide maximum 30%, montant maximum 10 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la demande de subvention à la COPAMO au titre de l'opération isolation (10 000€) et de l'opération Systèmes de chauffage basés sur des sources d'énergie renouvelable (10 000€).

Autorise Monsieur le Maire a déposé le dossier de demande de subvention

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

